

FINANCE CLIMAT : ÉTAT DES LIEUX EN FRANCE

Ian Cochran, Hadrien Hainaut

01/05/2016

Selon le Panorama 2015 des financements climat en France élaboré par I4CE, la finance climat représente 36 milliards d'euros en 2013. Pour pousser les acteurs privés à préférer les options décarbonées, il faut une meilleure réglementation et la réduction des risques perçus associés aux filières de la transition énergétique.

Comment se finance la transition énergétique?

L'action nationale, prévue dans les contributions nationales (iNDC) de l'Accord de Paris, est au cœur de la lutte contre le changement climatique pour les pays développés et en voie de développement. Comment financer les investissements nécessaires pour les mettre en œuvre, qui se chiffrent, au niveau mondial, **en milliers de milliards de dollars par an**?

Aujourd'hui, l'essentiel des financements en faveur du climat sont fournis par les **économies domestiques** plutôt que par les transferts entre pays développés et en développement. La clé du succès est de rediriger les flux financiers existants, depuis les secteurs carbonés de l'économie vers ceux de la transition.

Pays par pays, il est donc important de comprendre qui finance et investit dans les projets contribuant à cette transition. Voici quelques enseignements de l'étude Panorama des financements climat en France, récemment publiée par I4CE – Institute for Climate Economics, qui offre un modèle pour mieux comprendre ces enjeux dans d'autres pays.

Jusqu'à 36 milliards d'euros investis en faveur du climat en France, en 2013

Ces investissements représentent environ un dixième des investissements nationaux:

- 18 milliards d'euros investis dans l'efficacité énergétique, principalement dans le secteur du bâtiment.
- 5 milliards d'euros pour les énergies renouvelables, dans les projets centralisés (éolien,

photovoltaïque) et dans les applications diffuses (poêles à bois, pompes à chaleur, méthanisation).

- 12 milliards d'euros dans les infrastructures durables, notamment les nouvelles lignes ferroviaires et les aménagements de transport en commun urbain.

Comprendre les motivations des porteurs de projet

Les porteurs de projet sont les acteurs, publics ou privés, dont les investissements contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2013:

- 38% des investissements en faveur du climat en France sont réalisés directement par les ménages.
- 24% sont à la charge d'entreprises privées, spécialisées dans la production d'énergie ou investissant dans l'efficacité énergétique de leurs locaux et de leurs procédés de production.
- 38% des investissements sont réalisés par la puissance publique, c'est-à-dire les administrations de l'Etat et des collectivités, mais aussi les bailleurs sociaux, les gestionnaires d'infrastructures (comme SNCF Réseau ou la RATP), ou encore les opérateurs des réseaux électriques et gaziers.

Plusieurs motivations peuvent expliquer ces investissements: volontarisme, exemplarité, verdissement des interventions de la puissance publique, recherche de confort thermique, respect des normes de performance énergétique, ou tout simplement investir à la recherche d'un profit, compte tenu du profil de coût, de risque et de rentabilité des projets.

“



Graphique: Des sources aux projets: la circulation des financements climat en France

Financer les investissements par une combinaison d'instruments

Mobilisés par les porteurs de projet, ces instruments peuvent provenir d'intermédiaires publics ou privés:

- L'emprunt, à hauteur de 10 milliards d'euros, dont une majorité concerne le marché de détail des particuliers, notamment pour la rénovation des logements. L'endettement est le mode privilégié de financement pour les entreprises.
- Des prêts dits « concessionnels », c'est-à-dire émis à des taux, durées ou garanties plus intéressants pour le porteur de projet que ceux de la dette classique. En 2013, les prêts concessionnels représentaient 4 milliards d'euros.
- Des aides, subventions et versements, pour un total de 10 milliards d'euros. Ils représentent la majorité des financements des porteurs de projet publics, et peuvent également inciter les porteurs de projet privés à surmonter le coût plus élevé des équipements performants au moment de l'achat.

Ces instruments viennent souvent en complément des ressources propres des porteurs de projets, comme les réserves des entreprises ou l'épargne des ménages, qui ont représenté 10 milliards d'euros en 2013.

Entraîner les acteurs privés dans un cadre économique favorable

Le secteur privé a vocation à porter une part importante des importants investissements nécessaires pour la transition. Dans ce cadre, l'intervention publique vise la structuration de nouveaux marchés, aide les acteurs privés à surmonter les risques perçus des nouvelles technologies, ou lève des barrières d'accès au capital.

Pour être efficace, l'environnement réglementaire et économique doit favoriser le profil de risque et de rentabilité des projets bénéfiques pour le climat, par rapport aux options carbonées. Cela peut passer par la mise en place d'un prix du carbone, par l'introduction de réglementations ambitieuses sur la performance des équipements, ou par la réduction des risques associés aux nouvelles filières de la transition.